

DATE → 14 juin 2017

OBJET → Rencontre multipartite – Problématiques des résidus de tamisage CRD

Participants bureau de Montréal :

Serge Bellemare, Bellemare Environnement	Dany Michaud, RECYC-QUÉBEC
Martin Cloutier, Multirecyclage	Richard Mimeau, CETEQ
Lyne Lange, Multirecyclage	Luc Morneau, RECYC-QUÉBEC

Participants bureau de Québec :

Nicolas Bellerose, RECYC-QUÉBEC	Daniel Labrie, Eddy Fugère
Gilles Bernardin, 3RMCDQ	Sophie Langlois-Blouin, RECYC-QUÉBEC
Dominic Bouffard, Groupe Bouffard	Isabelle Pépin, 3RMCDQ
Ian Courtemanche, MDDELCC – Capitale-Nationale	Caroline Piché, 3RMCDQ
Jean-Louis Chamard, Chamard et Associés – 3RMCDQ	Guy Rivard, AIM Écocentre
Christine Duchaine, Sodavex	Charles Tremblay, Écoservices TRIA
Nicolas Juneau, MDDELCC	

Participants par téléphone :

Ghislain Lacombe, Waste Management	Maxime Sylvestre, EBI
Martin Ouellet, Conteneurs KRT	

Invités absents :

Daniel Boulianne, GFL – Matrec	Claude Trudel, MDDELCC
Hector Chamberland, Vision Enviro-Progressive	Jean-Marc Viau, Vision Enviro-Progressive
Martin Lamoureux, Centre de tri Argenteuil	

## Compte rendu

### 1. Début de la rencontre 13 h 40

### 2. Suivi des actions depuis la rencontre du 19 mai

**Appel de proposition secteur CRD :** RECYC-QUÉBEC indique que le lancement officiel de son appel de propositions a été fait le 6 juin. Il met l'accent sur les matières problématiques à l'industrie notamment les fractions fines, le gypse, le bardeau d'asphalte et le bois. Il s'agit d'une action avec des résultats attendus à moyen terme.

**Appel d'offres pour une étude sur le gypse résiduel :** RECYC-QUÉBEC indique avoir publié sur SEO le 13 juin un devis d'appel d'offres permettant de quantifier le tonnage de gypse résiduel au Québec et cartographier le cycle du produit. Le MDDELCC a été consulté avant la mise en ligne afin de s'assurer d'inclure les bons paramètres en vue d'analyser et de recommander la désignation du gypse sous la réglementation de la responsabilité élargie des producteurs (REP).

Le 3RMCDQ (M. Bernardin) indique également avoir fait de la sensibilisation auprès des fabricants de panneaux pour que ceux-ci, de manière volontaire, évaluent leur implication dans la gestion des problèmes causés par leurs produits en fin de vie.

### 3. État de situation

**Mise en place de compensation temporaire** : RECYC-QUÉBEC annonce qu'une somme sera rendue disponible à très court terme aux opérateurs de centre de tri afin de compenser la hausse des coûts de gestion des résidus fins, pour que ceux-ci puissent maintenir leurs activités le temps que des actions à moyens et long terme puissent être mises en place pour solutionner la crise vécue. Le MDDELCC offre sa collaboration pour mettre en place cette compensation temporaire.

La compensation temporaire sera mise en place sur deux phases. La phase 1, d'un budget d'environ 1,1 M\$, servira à effectuer des versements rapidement et laissera le temps de faire les démarches administratives nécessaires à obtenir le financement pour la phase 2, qui viendrait bonifier cette enveloppe. RECYC-QUÉBEC élaborera un cadre normatif pour déterminer les paramètres d'octroi d'aide financière. Ce cadre normatif est exigé par le Conseil de gestion du Fonds Vert, d'où les montants d'aide proviendront. Les représentants de l'industrie indiquent que certains éléments devront être évalués pour moduler cette aide financière temporaire, notamment :

Montant par tonne	Possibilité d'être rétroactif	Prise en compte des accumulations
Validation de la destination	Contexte régional	Taux de fines
Contexte réglementaire		

Des consultations seront faites auprès de l'industrie et de leurs associations afin d'obtenir un cadre normatif qui pourra répondre à un maximum de besoin.

**Contrôle et conformité environnementale** : La compensation présentée fait partie d'un éventail de solutions à mettre en place. La sortie de crise actuelle nécessite des actions parallèles. M. Ian Courtemanche, de la direction adjointe de l'expertise en contrôle et de la coordination des urgences<sup>1</sup>, précise les actions entreprises pour lutter contre les installations ou à activités non-conformes. Le Ministère indique qu'il doublera ses visites des centres de tri. L'industrie doit donc s'attendre à une augmentation importante des inspections et des contrôles.

Le MDDELCC (I. Courtemanche et N. Juneau) fait également la demande à l'industrie d'aider le Ministère dans ses démarches en dénonçant, même de manière anonyme ou par un représentant d'association, les actions illégales que les intervenants peuvent observer sur le terrain. Cette alimentation aide à orienter les inspections vers les entreprises délinquantes.

**Prochaines étapes** : Une prochaine rencontre regroupant tous les participants n'a pas été jugée utile à cette étape. Une conférence téléphonique pourrait toutefois être convoquée en juillet au besoin. Des consultations plus ciblées seront faites pour la mise en place du cadre normatif d'aide financière. Les participants et leurs associations seront contactés pour obtenir certaines informations ou pour en valider d'autres. L'objectif étant de permettre une couverture d'une très forte majorité des situations possibles.

### 4. Fin de la rencontre : 15 h

<sup>1</sup> Bureau central de coordination des directions régionales au niveau du contrôle et des enquêtes